

**Nombre de Délégués :**

En exercice..... 120  
Présents.....61  
Votants..... 63

**Objet :**

**COMPTE DE GESTION : Spic**



**N°4/08/03/2019**

-----  
L'an deux mille dix neuf, le vendredi 08 mars à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcellac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 février 2019*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,  
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
LES FARGES : Mme Arlette SOULIAC,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : M. Philippe DAURY,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,  
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. Dominique THIBART,  
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme CAPMAS REBOUSSOU,  
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gilbert JARDEL, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,  
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le***

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-2019034-DE  
Regu le 21/03/2019

VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,  
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. Marc GERODOU,

Mme Marlies CABANEL (*élue de la commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

**Excusé(s)** : M. Jean-Luc BRUGUES (*commune de Cénac*), MM. Jean-Claude CASSAGNOLE, Francis COUSIN (*de la commune de Domme*), Mme Jacqueline JOUANEL (*commune de Meyrals*), Mmes Christiane DESMOULINS et Edwige BOY (*commune de Nabirat*), Mmes Elisabeth GARCETTE et Corinne BRIDE ROYE (*commune de Peyzac le Moustier*), Mme Brigitte AUDOUARD (*commune de Ste Nathalie*), M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*), Mmes Michèle VALETTE, Amanda MILLINSHIP, Pierrette BELMONT, Isabelle DAUMAS CASTANET (*commune de Sergeac*).

**Procurations** : M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*),  
M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

.....

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 05 mars 2019  
Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Tremblais, Trésorier payeur de SARLAT, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,


Statuant sur l'exécution du budget primitif de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le Trésorier Payeur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Vote**, à l'unanimité, par scrutin public à main levée.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,  
Marcillac St Quentin, le 08 mars 2019

S.I.C.T.O.M.  
Le Président,  
du  
Jean-Pierre DUBOIS  
PÉRIGORD  
NOIR  
LABORNE 120 - 200 MARCILLAC  


AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-2019034-DE  
Regu le 21/03/2019